

AVANT PROPOS

L'équipe de la rédaction du bulletin d'information du CPAG est heureuse de vous présenter son premier numéro ... d'une longue série. Nous comptons sur votre indulgence pour nous pardonner nos erreurs de jeunesse que nous ne manquerons pas de rectifier avec l'expérience. Nombre de nos adhérents ne peuvent participer aux diverses réunions et sorties en mer programmées par le club. Aussi, nous nous efforcerons de les tenir au courant des différentes activités au travers de comptes rendus et de programmes. Avant tout ces quelques feuilles doivent permettre de garder le contact entre tous les membres et pour les plus éloignés leur donner l'envie de revenir le plus vite possible sur nos lieux de pêche.

LE MOT DU PRESIDENT

Les premiers jours de cette nouvelle année sont bien sûr propices aux vœux, le Président s'en voudrait de manquer à la tradition, et c'est très sincèrement croyez moi qu'il s'adresse à tous les membres du Comité, à tous les adhérents et à tous les amis de la mer ainsi qu'à leur famille, pour leur souhaiter une excellente année 1992.

Ces mois charnières, qui nous font avancer un peu plus dans la dernière décennie du millénaire, sont des mois de réflexions et de projets.

Un mot du passé d'abord ... vous vous êtes tous aperçus d'un changement dès l'instant où vous avez eu en main ce bulletin.

Dans quelque mois le CPAG aura vingt ans déjà et vous êtes nombreux d'ailleurs à pouvoir en prendre conscience : beaucoup d'entre vous nous accompagnent depuis l'origine... vingt ans c'est un anniversaire que nous nous devons de fêter.

Nous serons attentifs au monde de la mer. Sans doute aussi marquerons nous plus fermement notre effort pour encourager ceux qui luttent pour " SAUVER LA MER ", sans pour cela nous détourner pour autant d'une bonne partie de pêche de jour ou de nuit. Nous continuerons d'apporter aux pêcheurs amateurs et amis de la mer et peut être avec un oeil plus critique, dans le bon sens du terme, le maximum d'indications et de conseils pour que chaque sortie soit une réussite et un plaisir.

SOMMAIRE

Avant propos	p 1
Le mot du Président	p 1
La composition du bureau	p 2
En bref	p 2
Parlons pêche	p 2
Navigation	p 4
Le courrier des lecteurs	p 5
Petites annonces	p 5
Cuisine	p 5
Bulletin d'adhésion	p 6

Sans compter quelques surprises que nous vous annoncerons le moment venu.

Devant ces perspectives qui, nous nous le cachons pas, nous excitent tous au comité, nous allons, soyez en sûrs, passer, ensemble une année 1992 plus proche, plus vivante ...

Jean PRIOU

Nous tenons à remercier Monsieur Beck, Maire de Granville pour ses invitations aux réunions de travail relatives à la création d'un nouveau port de plaisance.

Nous y participerons avec plaisir et serons représentés par messieurs Lemarquand et Bérard. Ils ne manqueront pas de nous faire part de l'avancement du dossier et des décisions prises dans notre prochain numéro.

Sommaire

Photo de couverture : Couverture Les ÉCHOS n°1	p. 1	Les rédacteurs : Patrick ALVES Jean-Luc BRIAULT Jean-Pierre DURAND Jean LEPIGOUCHET
Le mot du président	p. 3	
Du côté de la réglementation : Mécontentement grandissant Consultation thon	p. 4 p. 5	
Du côté des actualités : Divers Les ateliers mensuels reprennent Rapport MÉDEVIELLE Réunion avec Bertrand SORRE La pêche et les aires protégées	p. 6 p. 6 p. 6-7 p. 7-8 p. 8	Comité de rédaction : Patrick ALVES Jean-Luc BRIAULT Jean-Pierre DURAND Jean LEPIGOUCHET
Du côté pêche : La pêche de la raie La pêche à soutenir	p. 9-16 p. 17-24	Impression : Imprimerie MAG'PRINT Philippe MARIE 37 bd Alsace-Lorraine 50200 Coutances Tél : 02 33 45 36 71
Nous rejoindre, se renseigner Bulletin d'adhésion	p. 25 p. 26	
À table : Ragoût de raie à la mode portugaise	p. 27	
Les rendez-vous 2022	p. 28	

Pour nous contacter, se renseigner :

CPAG : Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Dr Paul Lavat

50400 GRANVILLE

Portable : 06 83 99 36 90

Courriel : contact@cpagranville.fr

Site Internet : www.cpagranville.fr

Nos permanences : tous les mercredis et samedis matin de 10h à 12h à l'adresse ci-dessus

Les ÉCHOS fêtent leurs 30 bougies.

LES ECHOS DU



Affilié à La Fédération Française de Pêche en Mer

Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir

----- Numéro 1 / 1er Trimestre 1992 -----

En ce début d'année 1992 commençait une aventure qui maintenant dure depuis 30 ans avec la publication de 120 numéros des « **ÉCHOS du CPAG** ».

C'est une très belle performance du club et un engagement sans faille des membres volontaires du club qui ont, à travers ces 30 années, assuré la publication de notre revue. Chacun des rédacteurs a toujours eu le souci de partager des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour que notre loisir reste un moment de bien-être et de partage, mais aussi pour que tous les moments passés sur ou au bord de l'eau soient de très bons souvenirs et pour que le si bel environnement de notre zone de loisir reste le mieux possible préservé pour les générations futures.

Alors très bon anniversaire à nos ÉCHOS et que l'aventure se poursuive encore très longtemps.

Même si nous défendons depuis maintenant bientôt 50 ans une pratique raisonnée et raisonnable de la pêche de loisir avec un souci permanent du respect du milieu marin, la pêche de loisir reste un sujet de préoccupation constant surtout pour ceux qui ne connaissent pas grand-chose et qui se fient à des idées reçues. Les derniers exemples en date sont le rapport sur « Les pêches de loisir en mer » établi par le sénateur Pierre MÉDEVIELLE de septembre 2019, que nous vous invitons à consulter et à lire pour vous rendre compte à quel point les idées reçues ont la vie dure.

Je pourrais encore citer l'arrêté du 30 décembre 2021, paru au journal officiel du 1^{er} janvier 2022, imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir, c'est certainement le cadeau de bienvenue dans cette nouvelle année de Madame la Ministre de la mer...

Mais nous sommes habitués à ces démarches et en consultant les différents numéros de nos ÉCHOS nous constatons que ce n'est pas nouveau puisque que cela fait plus de 30 ans que c'est ainsi. Mais ne dit-on pas que la pire des choses c'est de penser que, puisque que l'on a toujours fait comme ça, pourquoi changer.

On peut être aujourd'hui sûr d'une chose c'est que le changement ce n'est pas pour maintenant ... à moins que ...

Toutes ces pérégrinations qui nous font perdre beaucoup de temps pour tout simplement être entendu ne doivent pas nous empêcher de parcourir les grèves ou passer de bons moments sur nos embarcations pour

qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir.

Le président,
Patrick ALVES

Mécontentement grandissant

➤ **BAR**

Les mesures 2021 sont reconduites jusqu'au 31 mars pour l'instant mais elles seront vraisemblablement prolongées jusqu'au 30 novembre, à savoir 2 bars/jour/pêcheur. Le quota mensuel ou annuel demandé par la FNPP, n'a toujours pas été retenu par les instances européennes.

➤ **MARQUAGE DU POISSON**

En parcourant le Journal Officiel du 1^{er} janvier dernier, nous avons eu la surprise de recevoir des étrennes de la part de la Ministre de la mer qui a pris un arrêté le 30 décembre 2021 concernant le marquage des prises : il oblige les pêcheurs de loisir à marquer leurs prises dès l'arrivée du « poisson » à bord, sauf pour le maquereau, le homard et la langouste (!) **qui doivent être marqués, au plus tard, avant le débarquement.**

C'est **un arrêté perfide** comme celui d'origine du 17 mai 2011. Il faudrait demander aux services de contrôle le bilan de cette mesure ; est-ce que ça a vraiment fait diminuer cette plaie qu'est le braconnage ? On attend une réponse avec impatience. La FNPP avait retardé l'échéance puisque c'était déjà une proposition de la Ministre il y a trois ans qui avait, après l'intervention de la FNPP, finalement été abandonnée. Bien entendu nous avons alerté les députés de la Manche.

➤ **RAIE BRUNETTE**

Les pêcheurs pros n'ont pas obtenu de quotas pour une pêche ciblée. Leurs prises doivent théoriquement être dans la catégorie « pêches accessoires ». De ce fait la pêche reste interdite pour l'année 2022 aux pêcheurs de loisir. Ce qui est étonnant, c'est de constater que la ressource est abondante sur les côtes du département. On ne comprend toujours pas.

➤ **DÉROGATIONS CHALUTAGE**

La DIRM du Havre a procédé à une consultation du public concernant l'octroi de dérogations pour les pros au sujet du chalutage dans la bande des trois milles en baie de Seine, donc sur la côte est du département. Bien entendu plusieurs d'entre nous ont déposé un avis défavorable. Cela fait des années que la fédération demande l'arrêt du chalutage et du dragage dans la zone des trois milles, zone particulièrement fragile. De plus nous constatons une nette diminution de la ressource en maquereau, sole, plie et seiche depuis quelque temps ; ce n'est donc pas le moment d'autoriser des dérogations. Quant à la côte ouest, les dérogations perdurent. Quand on voit les dégâts sur la ressource, c'est scandaleux.

RAPPELS

- Praires, amandes, huîtres, ormeaux : fermeture le 30 avril au soir.
- Coquille St-Jacques : fermeture côte ouest le 15 mai au soir.
- Bouquet : ouverture le 1^{er} juillet sauf à Chausey, 1^{er} août.
- Langoustes (au cas où) : ouverture le 1^{er} avril.

Jean LEPIGOUCHET

Consultation thon

Objet : précision des conditions de l'exercice de la pêche de loisir réalisant des captures de thon rouge (*thynnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée. Projet d'arrêté :

« Article 4 : Conditions générales d'exercice

1 – Pêcher-relâcher du thon rouge

...La pratique du pêcher-relâcher serait interdite de 22h à 6h.

2 – Réalisation des captures à visée récréative et sportive

...La capture, la détention à bord et le débarquement seraient interdits de 22h à 6h. »

En règle générale, la pêche en mer est autorisée de jour comme de nuit. Ces dispositions sont expliquées par le fait que ces horaires correspondent aux heures de lever et de coucher du soleil en été.

Cette approche est nouvelle en ce qui concerne la pêche maritime de loisir mais comment s'explique-t-elle ?

- Par une incidence en termes d'impact environnemental : encore faut-il l'expliquer et en définir les gains environnementaux espérés, ce qui n'est pas le cas ;
- Par une mesure purement administrative décidée sans aucune consultation préalable ni explication. Serait-ce pour permettre un meilleur contrôle des services de l'État ? Mais dans ce cas, pourquoi spécifier des horaires, l'État est bien une institution qui doit fonctionner 24h/24h et si l'on se réfère au décret no 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime notamment les articles R 941-1 à R 943-9, les dispositifs de contrôle semblent bien identifiés et en nombre pour assurer une surveillance efficace. A moins que l'organisation des services de l'État ne le permette pas mais est-ce au citoyen et en l'occurrence au pêcheur en mer de loisir de subir ces dysfonctionnements en termes d'organisation ?
- Ces dispositions entraînent une discrimination entre les pratiquants de loisir de cette pêche dans la mesure où elle restreint de fait cette possibilité tant « pêcher-relâcher » qu'avec conservation du poisson durant la période autorisée en fonction de la zone de pêche. Pour illustrer ce propos un bateau qui part du port de Granville devra effectuer une navigation importante de l'ordre de 120 à 150 milles nautiques pour pêcher sur les zones de présence du thon à savoir au-delà de la zone des îles anglo-normandes (à l'ouest de Jersey et de Guernesey) sachant que la pêche et la détention à bord du thon rouge est interdite dans cette zone et implique donc en cas de capture et de conservation un parcours de retour beaucoup plus long que de rentrer au plus court.
- Le maintien de ces mesures sans aucune portée en termes de maintien de la biomasse de l'espèce concernée impliquera des recours administratifs auprès des instances pour non-respect de l'information en termes d'impact environnemental et de discrimination de traitement d'une certaine population.

Pour ces raisons, je ne peux que m'opposer à ce projet d'arrêté.

Patrick ALVES

Divers

- **Madame Marianne PIQUERET** est la nouvelle Déléguée à la Mer et au Littoral (DDTM adjointe) dans la Manche en remplacement de Jean-Pascal DEVIS. Nous la rencontrerons dès que possible.

- **Chausey** : contrairement à ce qui était écrit dans le dernier numéro, le Député Bertrand SORRE nous a informés qu'il y aura bien une antenne relais pour la téléphonie mobile à Chausey, antenne qui sera installée, soit sur le phare, soit au sémaphore. Il suit le dossier de très près avec le Préfet.

Par ailleurs nous avons eu une réunion le 1^{er} mars avec les gardes du littoral pour échanger sur les problèmes éventuels de la pêche à pied.

- **NATURA 2000** : un certain nombre de réunions est programmé en mars concernant le site Chausey et le site Bréhal/Pirou.

- **La SPL** qui gère les ports de Granville a en projet la réorganisation complète de l'ensemble des parkings portuaires. Nous en saurons plus en avril/mai.

POUR SUIVRE LES INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL, PENSEZ A VISITER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE INTERNET « cpagranville.fr »

Jean LEPIGOUCHET

Les ateliers mensuels reprennent !

La situation sanitaire a évolué, ce qui nous a permis de reprendre les ateliers mensuels dès le vendredi 25 février 2022 avec comme sujet la pêche au lieu et le plaisir de se réunir à nouveau.

Rapport MÉDEVIELLE

L'ancien 1^{er} ministre Édouard PHILIPPE avait commandé auprès du sénateur Pierre MÉDEVIELLE, en mai 2019 une mission d'évaluation de la pêche de loisir. Cette demande a été formulée suite aux travaux du comité interministériel de la mer et sur proposition des ministres de la transition écologique et solidaire, et de l'agriculture et de l'alimentation.

Le rapport qui relate les travaux sur ce sujet date de septembre.

Il peut être consulté sur le site :

https://mer.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/Mission%20P%C3%A0ches%20loisir%20en%20mer_S%C3%A9nateur%20P%20MEDEVIELLE%20V_definit....pdf

Le premier constat que nous pouvons faire est que ce rapport, qui a le mérite d'exister, peut se lire de différentes façons et soulève de nombreuses interrogations à savoir :

- Une analyse des plus administratives du sujet, ce qui n'est pas anormal vu les qualifications des contributeurs ;

- Des données anciennes et inexactes sur la pêche de loisir, alors que des données plus récentes sont disponibles et que certaines des données figurant dans ce rapport ont été déclarées inexactes par les instances qui les ont relevées ;
- Des a priori sur la pêche de loisir tant sur les quantités prélevées que sur l'usage qui en est fait. Il serait fort étonnant que la population « pêcheur de loisir » soit plus délinquante que les autres types de population ;
- Des propositions qui à première vue peuvent paraître séduisantes mais sont inapplicables surtout en ce qui concerne un alignement de l'organisation de la pêche de loisir en mer sur la pêche en eau douce. À moins que dans ce cas, tous les pêcheurs de loisir en mer soient inscrits dans un club de pêche appartenant à une fédération nationale et surtout que la gestion de l'espace soit confiée en totalité comme pour l'eau douce aux associations ... ;
- Des associations peu reconnues qui pourtant œuvrent depuis de nombreuses années auprès de leurs adhérents et du public pour une meilleure connaissance de l'environnement et la biodiversité marine, une pêche raisonnable et responsable et qui surtout depuis longtemps assurent la communication auprès des usagers des mesures et réglementations que les services de l'État n'assurent en aucune manière.

En conclusion, ce rapport traduit parfaitement l'image que l'État, certains élus et les services concernés se font de la pratique de la pêche de loisir et de l'état d'esprit des pêcheurs de loisir.

Cette situation tend à vraiment conforter cette vision si on se réfère aux différents textes et règlements qui sont publiés sur l'encadrement de la pêche de loisir en mer.

Le rapport MÉDEVIELLE a au moins le mérite de mettre noir sur blanc cet état de fait.

Patrick ALVES

Réunion avec M. Bertrand SORRE

Une délégation du CPAG a rencontré M. Bertrand SORRE, député de la deuxième circonscription de la Manche : les sujets abordés ont été le texte réglementaire sur le marquage des poissons, le rapport MÉDEVIELLE sur la pêche maritime de loisir, la sécurité en mer et les festivités à venir du club.

Concernant les textes et les rapports, nous avons expliqué notre étonnement et notre exaspération sur ces textes qui instillent un sentiment de méfiance vis à vis des pêcheurs de loisir et tout cela sans grande concertation. Nous avons insisté sur le fait que les textes sont publiés sans aucune campagne de communication des services de l'État ...

Nous avons également expliqué notre regret de ne pas avoir de réponse à nos courriers adressés à la DIRM sur la pêche à pied.

Concernant la sécurité nous avons exprimé notre inquiétude sur le fait que Chausey est toujours en zone blanche pour le téléphone. Sur ce point nous avons enregistré

Du côté des actualités

une bonne surprise, M. Bertrand SORRE nous informant que le nouveau préfet de la Manche avait pris des dispositions pour que l'opérateur retenu fasse le nécessaire dans les meilleurs délais. Affaire à suivre.

Enfin, nous avons présenté à M. Bertrand SORRE notre programme de festivité pour 2023.

En résumé nous avons eu une écoute attentive et compréhensive avec la satisfaction de voir qu'une démarche auprès du préfet sera faite pour l'informer de nos constats et de nos préoccupations.

Patrick ALVES

La pêche et les aires protégées

Article paru dans « La pêche en mer » – N° 440 - mars 2022

« La commission européenne et les États membres se sont accordés au mois de décembre 2021 sur la place de la pêche récréative dans les aires protégées. L'activité à l'échelle européenne, n'est désormais plus considérée comme incompatible avec la faune et la flore des espaces protégés. Autrement dit, l'interdiction de pêche dans les aires strictement protégées a été levée, les pêcheurs étant considérés comme des acteurs de la conservation de la biodiversité. Néanmoins, reste à chaque État membre d'évaluer, selon ses objectifs de conservation, comment la pêche peut être pratiquée dans ces zones sans détériorer l'environnement. A noter que cette décision est intervenue dans le cadre du plan stratégie de l'UE pour la diversité horizon 2030. Rappelons que ce plan prévoit d'établir un réseau européen cohérent de zones de protections représentant 30% de l'UE, en mer et à terre. »

Naviguer à Jersey et à Guernesey

La situation sanitaire étant en constante évolution, les conditions de navigation et de débarquement à Jersey et Guernesey changent en conséquence.

➤ **Jersey**

Depuis le 7 février toutes les restrictions sanitaires liées à la COVID-19 sont levées. Nous vous conseillons de consulter le lien suivant pour avoir les informations les plus récentes :

https://www.gov-je.translate.google.com/travel/maritimeaviation/guidancelegislation/pages/visitingprivatevessels.aspx?x_tr_sl=en&x_tr_tl=fr&x_tr_hl=en&x_tr_pto=wapp

➤ **Guernesey**

Depuis le 17 février 2022, toutes les restrictions concernant la COVID-19 sont levées.

Un enregistrement en ligne doit se faire sur le lien suivant :

<https://traveltracker.gov.gg> ; il faut remplir un formulaire par personne. Pour plus d'informations, consultez : <https://covid19.gov.gg/guidance/travel/current>

Restez connectés pour suivre l'actualité des conditions d'entrée sur le territoire de Guernesey (visitguernsey.com).

Important : dans les deux cas, le passeport est indispensable.

Vous pouvez naviguer dans les eaux de Jersey et de Guernesey sans passeport si vous êtes sûr de ne pas débarquer.

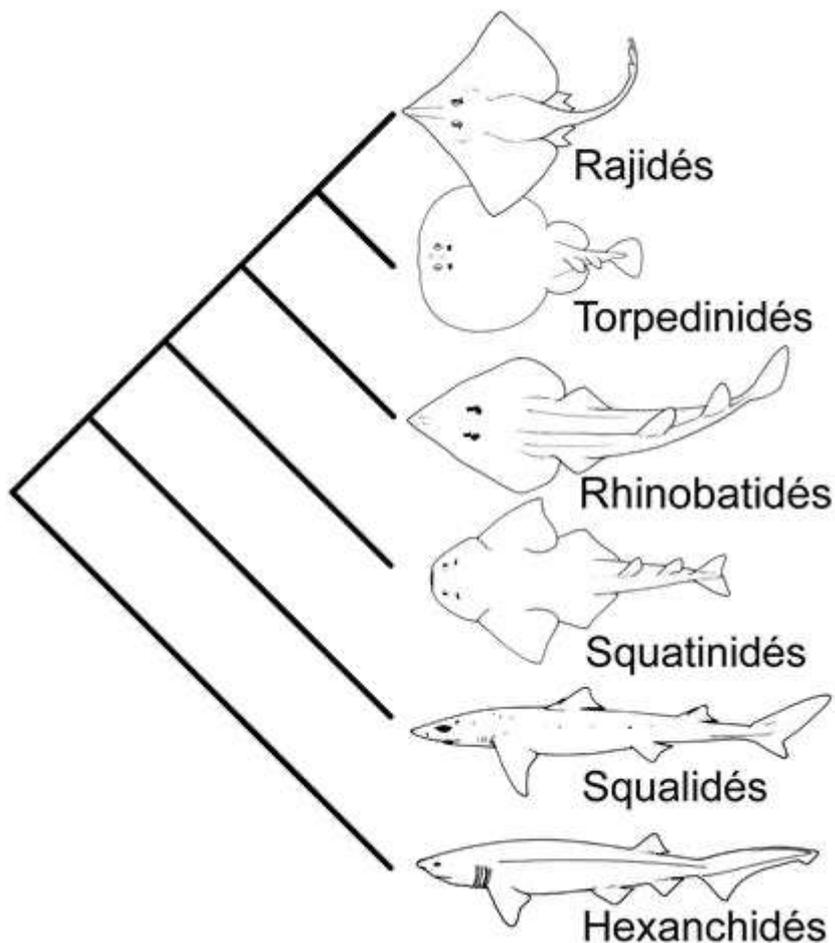
La pêche de la raie

➤ La raie : description et identification

Les raies sont des poissons cartilagineux avec un corps aplati, des grandes nageoires pectorales et des branchies ventrales.

Elles se distinguent des poissons plats qui sont des poissons osseux et qui reposent non pas sur le ventre mais sur un flanc.

- Arbre de parenté des raies



Il faut noter que les raies et les requins appartiennent au même arbre de parenté. La raie ressemble à un requin aplati.

Dans notre région, les raies que nous pouvons observer appartiennent à deux familles :

- La famille des rajidés avec la raie bouclée, la raie brunette, la raie lisse, la raie fleurie, la raie étoilée, la raie mêlée et le pocheteau ;
- La famille des torpedinidés avec la raie torpille.

À noter que le poisson-scie et la raie guitare appartiennent à la famille des raies.

Du côté pêche

➤ Les raies et leur nom scientifique :

Nom commun	Nom scientifique
Raie bouclée	<i>Raja clavata</i>
Raie brunette	<i>Raja undulata</i>
Raie douce	<i>Raja montagui</i>
Raie fleurie	<i>Leucoraja naevus</i>
Raie mêlée	<i>Raja microocellata</i>
Raie pastenague	<i>Dysiatis pastinaca</i>
Pocheteau gris	<i>Dipturus batis cf. flossada</i>
Torpille marbrée	<i>Torpedo marmorata</i>

Elles pondent des œufs qui se trouvent dans une capsule et que l'on trouve régulièrement en bord de mer. Cette capsule se dénomme également bourse de sirène.

Les spécialistes peuvent identifier l'espèce de raie à partir de leur capsule et ainsi suivre l'évolution de l'espèce.

Capsule d'œuf de raie brunette =>



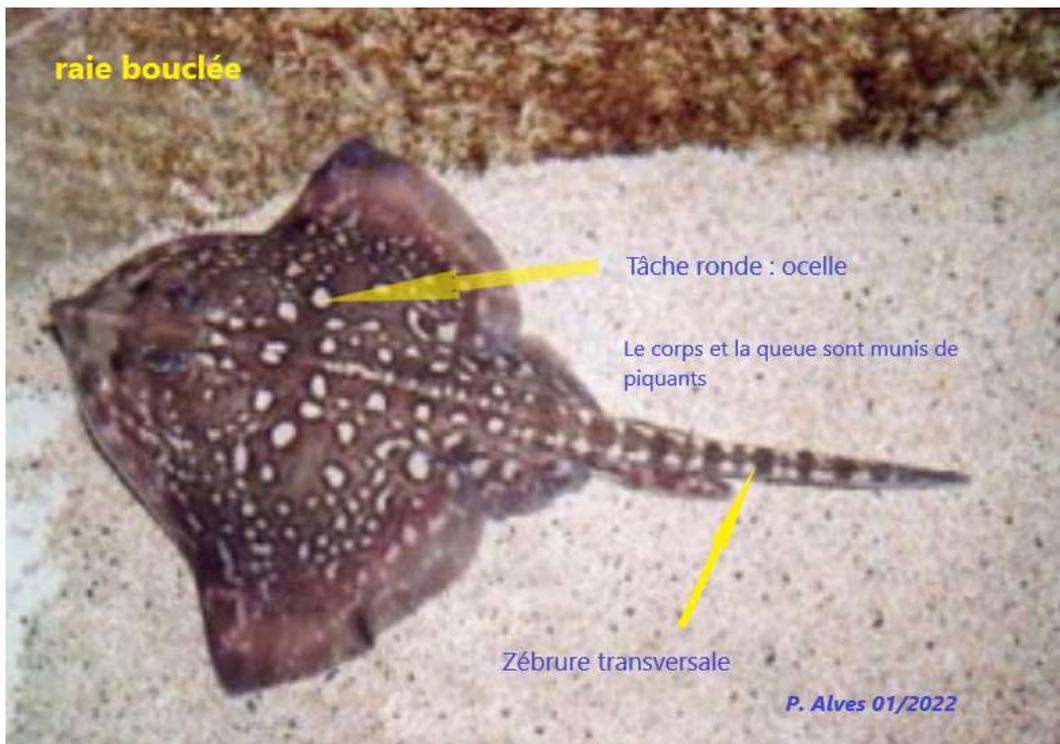
En fonction de l'espèce la bourse de sirène a des caractéristiques spécifiques comme sa grandeur sans les cornes :

Raie	Longueur max de la capsule
Raie bouclée	90 mm
Raie brunette	90 mm
Raie douce	78 mm
Raie fleurie	70 mm
Raie mêlée	99 mm
Pocheteau gris	143 mm

➤ Identification des raies :

• Raie bouclée

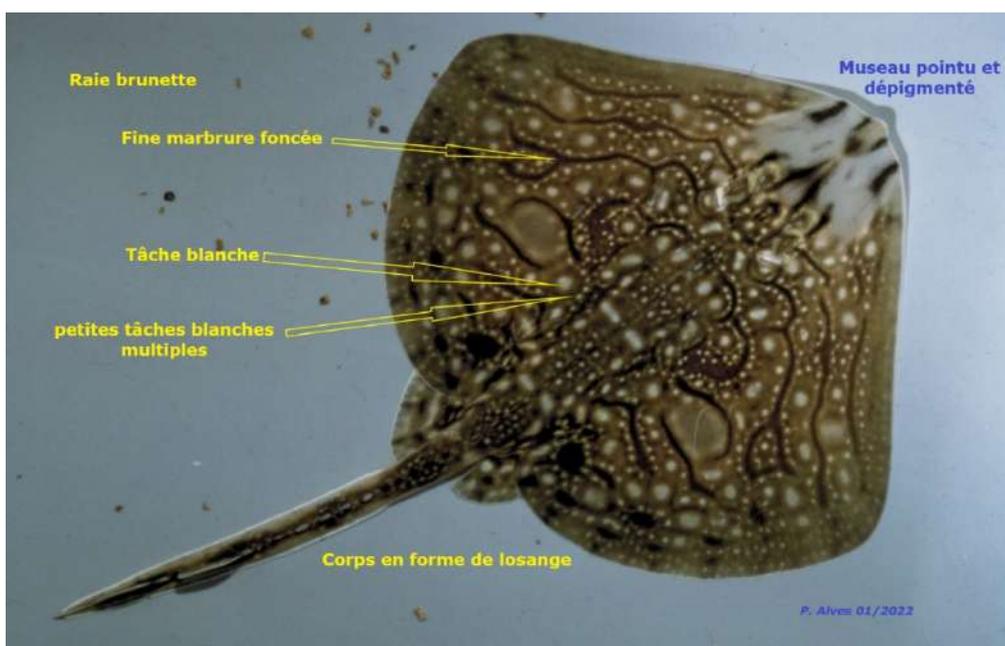
Sa forme est proche d'un losange. Elle présente des boucles, des denticules recourbés, sur son dos d'où son nom. De plus, elle se caractérise par la présence de taches rondes, les ocelles, et des marbrures transversales sur sa queue. Elle est dotée de piquants sur le corps et la queue (sur chaque côté).



- **Raie brunette**

La raie brunette s'identifie à partir de ses nervures de couleur brune et de ses multiples petits points blancs longeant ses nervures. Son museau est pointu et dépigmenté.

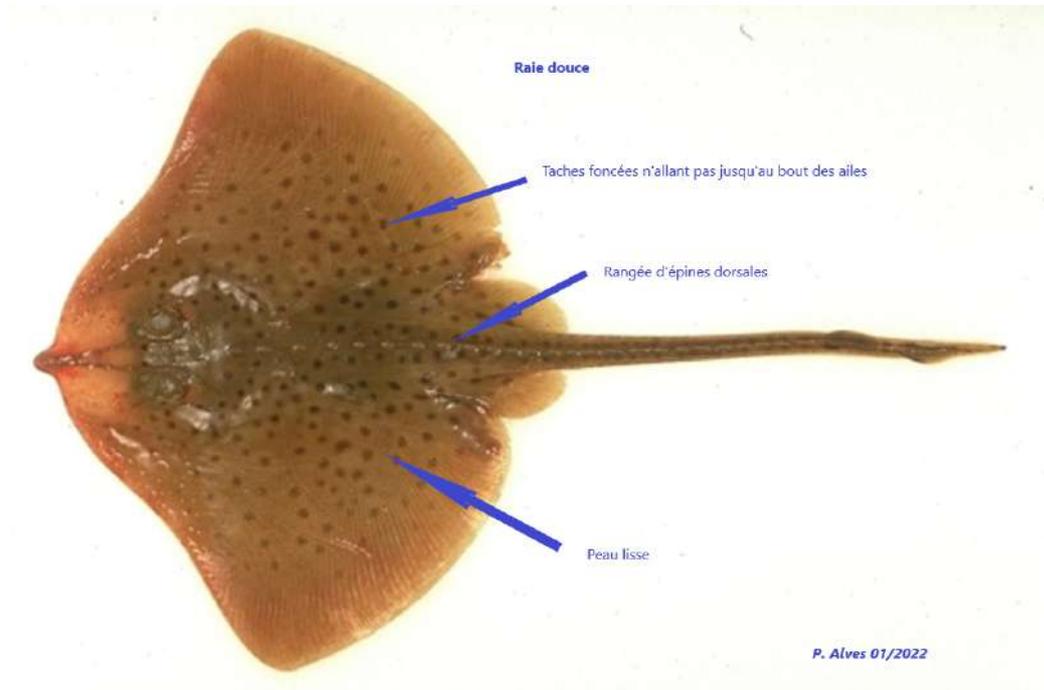
À ce jour, le pêcheur de loisir ne doit pas conserver cette espèce de raie.



Du côté pêche

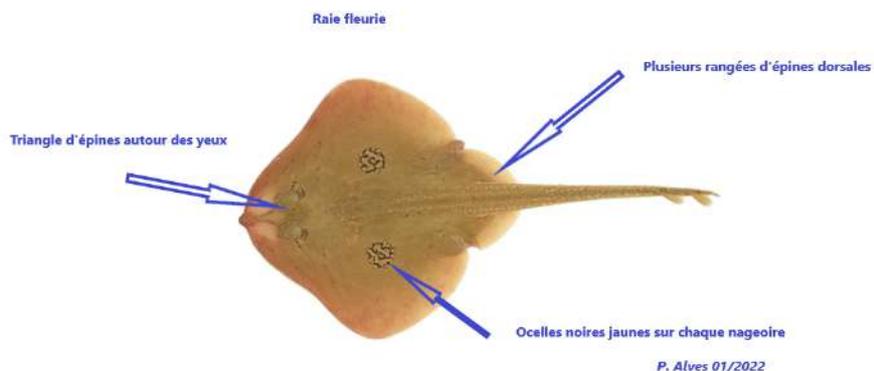
- **La raie douce**

Le dessus du corps est brunâtre avec des taches sombres. Elle dispose d'une rangée d'épines de la nuque à la première nageoire dorsale.

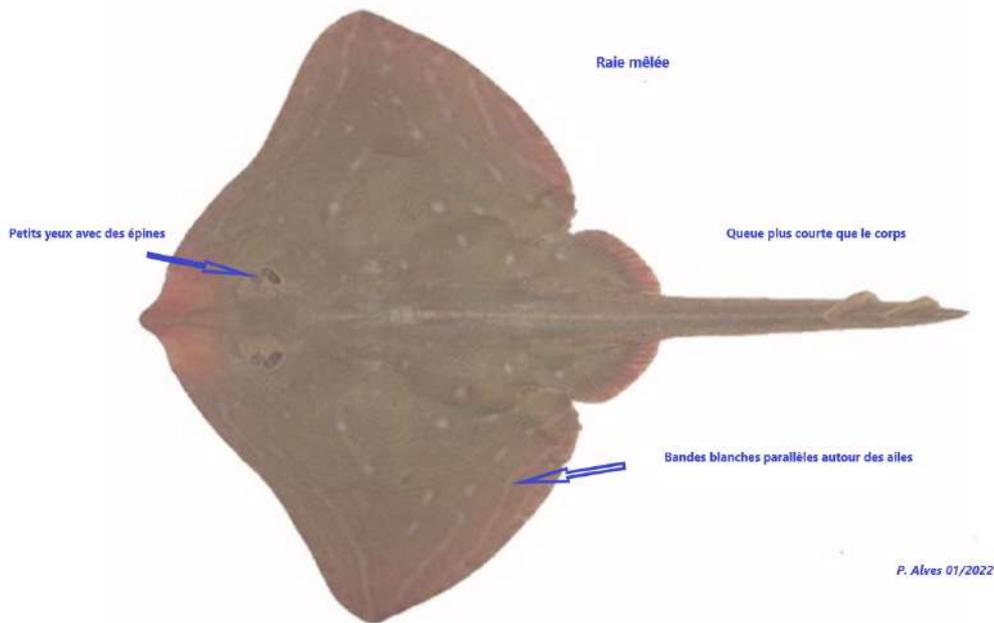


- **La raie fleurie**

La raie fleurie se dénomme également raie soleil, raie coucou ou raie pissouse. La raie fleurie se trouve dans des profondeurs allant de 20 à 500 m.



- **La raie méele**



- **Quelques autres raies**

- **La raie pastenague (*dysiatis pastinaca*)**

Sa queue est munie d'un dard venimeux dangereux pour l'homme. Il est remplacé en moyenne tous les 8 à 12 mois. Le dard présente une forme effilée d'environ 10 cm. Il est doté de denticules rétrogrades (comme un harpon) qui peut facilement traverser la peau et plus. Lorsque la raie pastenague se sent en danger elle redresse son aiguillon et fouette avec sa queue. Le dard se plante rompant le tégument ce qui permet la libération du venin.

Il faut immédiatement mettre la personne en sécurité, arroser abondamment la plaie, retirer ce qui est possible du dard et désinfecter. Il faut savoir que le venin est thermolabile, c'est-à-dire qu'il peut être détruit par la chaleur.



Du côté pêche

- La torpille marbrée

Moins fréquente que les autres raies, mais il faut savoir l'identifier car elle est capable de produire des décharges électriques qui peuvent dépasser les 200 volts. Son corps est en forme de disque, lisse, gluant et bombé de fait de la présence des organes électriques.

Sa robe est d'aspect brun avec des marbrures rougeâtres.



- Le pocheteau gris



Enfin, pour avoir une vision complète de ces poissons, vous pouvez consulter le site : https://oppan.fr/storage/2021/06/Fiche_Identification_Raie_CNPMEM_2021_Planches_1_4.pdf

➤ **La raie : sa localisation et sa pêche**

Généralement ces espèces vivent sur des fonds sableux, sablo-vaseux et peuvent se trouver près de la côte. Ainsi, ces espèces peuvent se pêcher en surfcasting ou en bateau.

La localisation sur les cartes marines s'effectuera en recherchant :

- En bordure de côte, des bancs de sable, si possible entre des roches, le long des fonds sablo-vaseux des chenaux, des parcs à huîtres et à moules ;
- Au large, autour des ridens, dans des profondeurs de 10 à 40 mètres où le fond est riche en nourriture. Il faudra rechercher des reliefs sous-marins notés S, SH, BKSH. Les raies préfèrent se positionner entre deux ridens qui amoncellent des proies potentielles. Ces zones s'identifient à la surface par les tourbillons et les contre-courants formés par ces reliefs. Le « top » se trouve lorsque deux ridens sont dans l'alignement du courant car, dans ce cas de figure, les tourbillons et les contre-courants se remarquent tant durant la marée montante que descendante. Sur ces zones vous pourrez d'ailleurs rechercher bien d'autres espèces tant la nourriture peut être abondante.

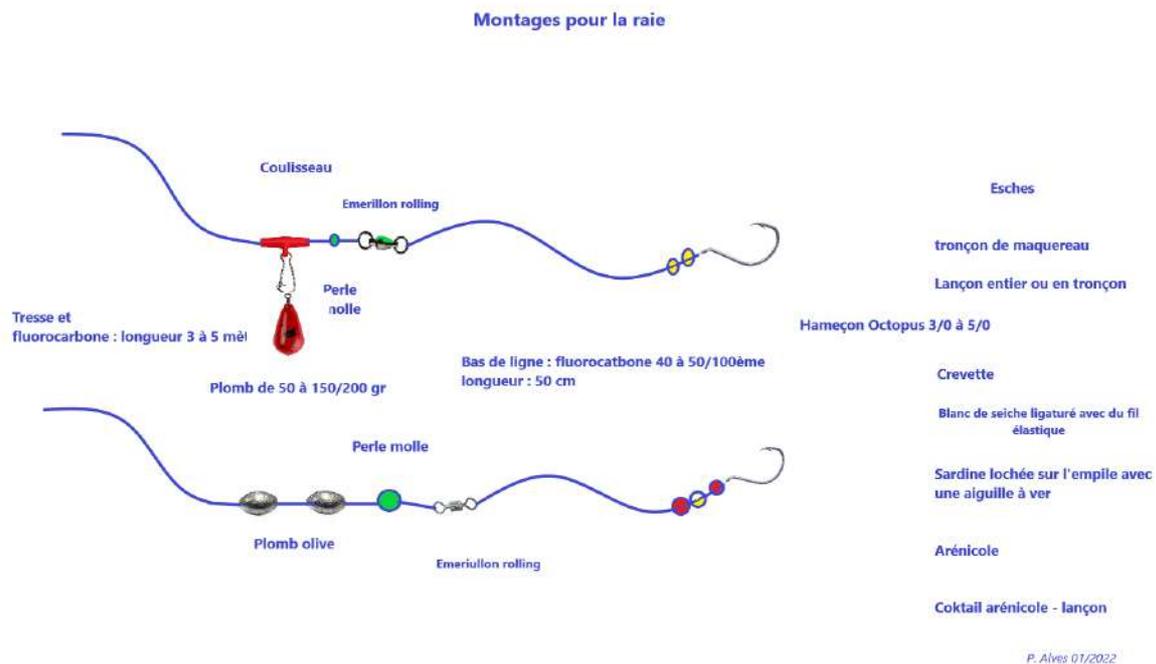
La raie présente une particularité due à son anatomie : la bouche se situe sur sa partie ventrale et par conséquent elle ne voit pas ce qu'elle mange. Pour saisir une proie elle se positionne au-dessus et se pose sur le fond marin pour la manger. Ce qui fait que le pêcheur devra être patient pour la ferrer et attendre qu'elle ait bien pris dans sa bouche l'appât pour ferrer.

La raie se pêche toute l'année, s'alimente moins dans la journée et au moment des étales de marées (à ne pas confondre avec l'étale de courant), quand le courant n'est pas trop fort et lorsque que le courant faiblit ou reprend, avec comme repère une vitesse de dérive de 1,5 nœud maximum.

Le montage pour sa pêche est un montage qui permettra une pêche de fond avec un montage coulissant bien adapté à la façon dont la raie se nourrit.

Du côté pêche

➤ Montage pour la pêche de la raie :



Bibliographie :

- Arnaud Filleul : Guide complet des poissons de pêche sportive
Les poissons de France
- La pêche en mer
- Sites internet :

<http://sciencesparticipatives.netvolution.fr/presentation-oeufs-de-raie/>

<https://www.nausicaa.fr/content/uploads/2019/08/sumaris-guideidentification-fr-min.pdf>

<https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/Les-ressources/Lesquelles/Poissons/Cartilagineux/>

<https://www.fishipedia.fr/fr/poissons/dasyatis-pastinaca>

https://oppan.fr/storage/2021/06/Fiche_Identification_Raie_CNPMEM_2021_Planches_1_4.pdf : ce document fait référence à l'arrêté du 28 janvier 2013 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins **pour la pêche professionnelle** (Dernière mise à jour des données de ce texte : 30 mai 2020 - NOR : TRAM1240494A - JORF n°0038 du 14 février 2013) – Pour la pêche maritime de loisir, il n'y a pas de taille minimale de capture pour les espèces de raies, sachant qu'à ce jour la pêche de la raie brunette est interdite.

Patrick ALVES

La pêche à soutenir

La pêche à soutenir est une technique de pêche effectuée depuis un bateau ancré et qui se pratique avec des appâts naturels.

Elle permet de toucher une importante variété d'espèces comme la dorade grise, la daurade royale, le rouget, la roussette, le congre, le maquereau, le chinchard, le lieu jaune, le bar, le merlan, la raie, mais aussi la seiche et le calamar ...

En lisant cette énumération d'espèces, il est ressorti que, suivant le poisson recherché la période de pêche, les zones de pêche ou les appâts utilisés seront différents et que les montages de pêche seront eux aussi adaptés.

Dans bien des cas, la pêche depuis un bateau ancré sera très favorablement accompagnée de la mise à l'eau d'un sac de strouille pour faire venir les poissons et les maintenir sur place.

Cette pêche peut se pratiquer de deux manières :

- Une pêche de rapidité où les prises doivent s'enchaîner le plus vite possible ;
- Une pêche où l'on recherche de beaux poissons.

Dans tous les cas, la pêche à soutenir sera une pêche avec théoriquement beaucoup de touches et se pratique toujours canne en main.

1. Les appâts

- **Calamar** : séparer la tête du corps, enlever les ailerons et les jeter, ouvrir le calamar, bien nettoyer l'intérieur en enlevant tous les résidus, attendrir du côté intérieur (le plus tendre et le côté extérieur présente une peau qu'il faut garder car sa rigidité permet un bon maintien de l'appât sur l'hameçon), tapoter avec un maillet jusqu'à ce que la peau intérieure colle au doigt, couper le haut et le bas au cutter qui ne serviront pas à la pêche, couper des lanières au cutter : la lanière sera piquée sur l'hameçon en faisant plusieurs tours et en laissant prendre un morceau ; possibilité également de mettre 2 lanières.

Préparer des lanières de 3 à 4 cm de long et 0,5 cm de large.

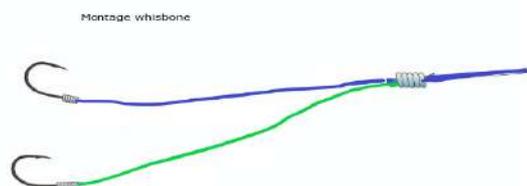
- **Crevette** : enlever la carapace de la crevette, couper le bas du ventre au cutter, couper le haut du corps et le jeter, couper la crevette dans le sens de la longueur puis enfiler le morceau de crevette sur 2 aiguilles à ver terminées par un bouchon et ligaturer en laissant pendre un bout de crevette et, pour escher, couper des petits morceaux puis escher comme un ver.

- **Coque** : décortiquer les coques, les enfiler sur l'aiguille à ver et ligaturer.

- **Sardine et Maquereau** : ne pas perdre de vue l'importance de la tenue de l'appât sur l'hameçon, lever les filets, enlever un maximum d'arêtes dorsales et ventrales, tailler le filet en 2 dans la longueur, poser le filet sur les 2 aiguilles à ver et ligaturer. Pour l'eschage, l'enfiler comme un ver avec la possibilité de panacher avec une languette de calamar piquée une seule fois.

Du côté pêche

- **Arénicole** : enfile l'arénicole sur l'aiguille à ver et la ficeler.
- **Couteau** : décortiquer le couteau, le poser sur l'aiguille à ver et le ficeler. Pour l'eschage, le couper à la longueur désirée.
- **Moule** : décortiquer totalement la moule en enlevant toute la coquille ou décortiquer la moule en conservant une valve (demi-coquille). Poser plusieurs moules sur vos 2 aiguilles et ligaturer.
- **Crabe** : cet appât est surtout utilisé pour la pêche de la daurade. Soit le laisser entier et le monter sur un montage whisbone, soit le couper en 2 en l'eschant sur un hameçon simple par moitié.



2. Le matériel

❖ Le bas de ligne

Suivant la zone de pêche les conditions sont très différentes et varient en fonction de la marée et des courants. Pour gagner du temps, le principe consiste à disposer des bas de ligne et d'hameçons montés.

Une règle pour être efficace : lorsque vous sortez en mer, c'est bien pour pêcher, alors pour être le plus rationnel possible, tous vos montages doivent être préparés avant de partir.

Comme dans beaucoup de pêche, en pêche à soutenir vous avez la possibilité d'utiliser deux types de montages :

- Des montages à empiles ;
- Des montages traînard.

• Bas de ligne à empiles :

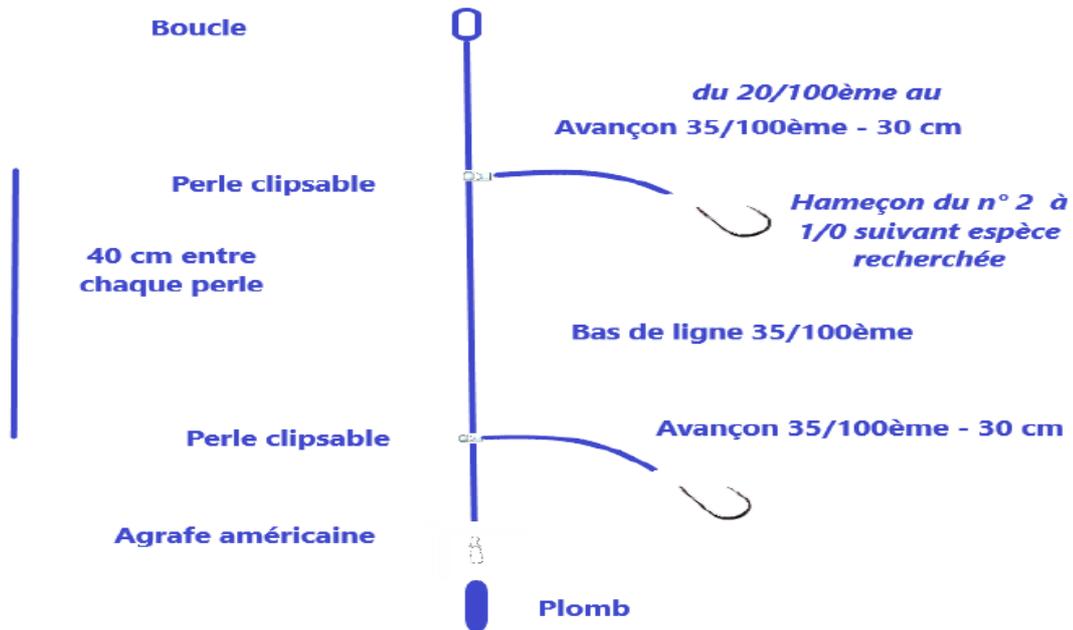
Un bas de ligne avec une terminaison munie d'une agrafe pour positionner le plomb et tous les 40 cm un dispositif avec des perles clipsables destiné à recevoir les hameçons. Les hameçons sont montés sur des avançons de 30 cm.

En fonction du type de pêche recherché, le montage sera adapté, à savoir un bas de ligne plus fin et des avançons de plus faible diamètre pour une pêche de rapidité.

Dans tous les cas, la canne présentera deux spécificités :

- La longueur, avec un minimum de 3 m pouvant aller jusqu'à 5 m ;
- Un scion dénommé buscle, qui présente la particularité d'être très souple favorisant le ferrage immédiat du poisson et permettant d'absorber dès la touche les ruchs du poisson et favoriser sa maîtrise.

Montage pour la pêche à soutenir

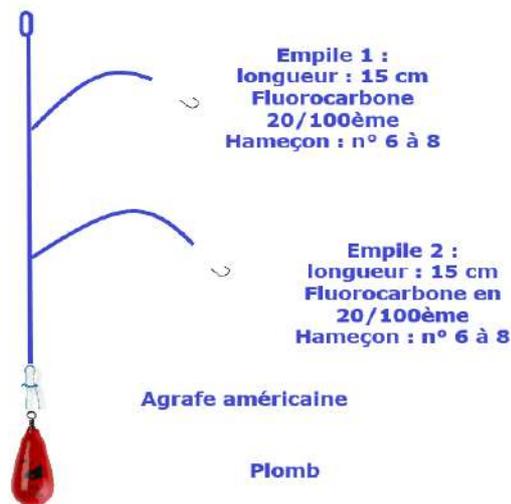


P Alves 01/2022

Montage à 2 empiles pour poissons de petites tailles

Bas de ligne :
1,2 à 1,50 m
25/100ème

Distance
entre les
empiles :
30 à 40 cm

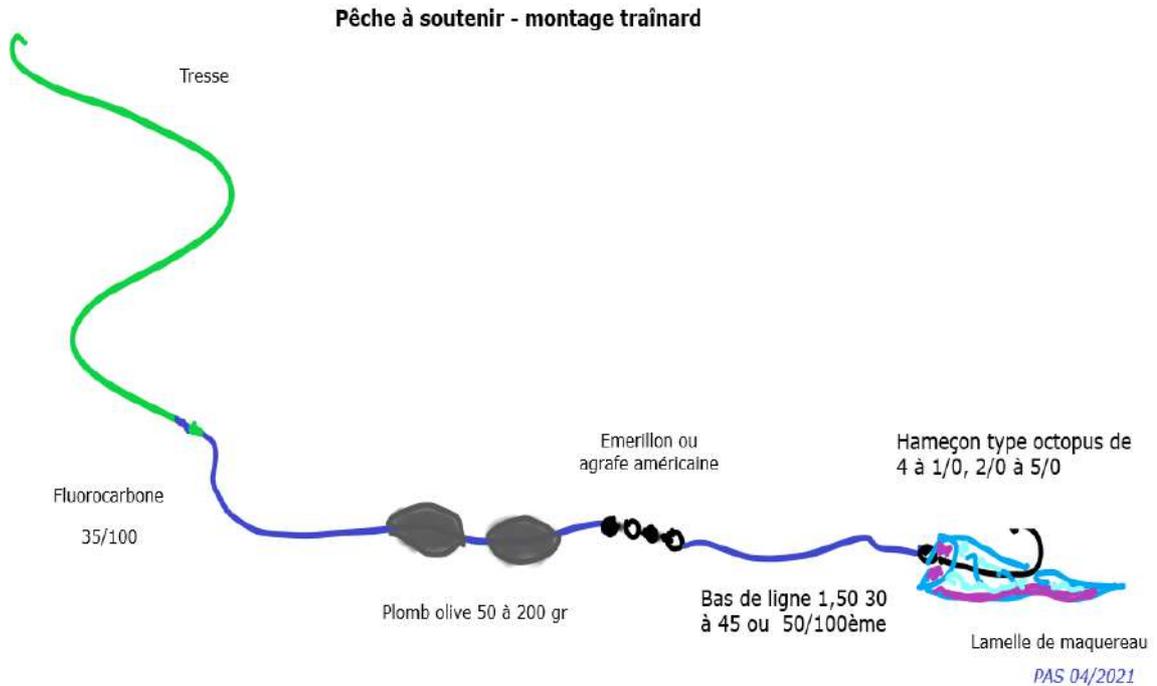


P. Alves 01/2022

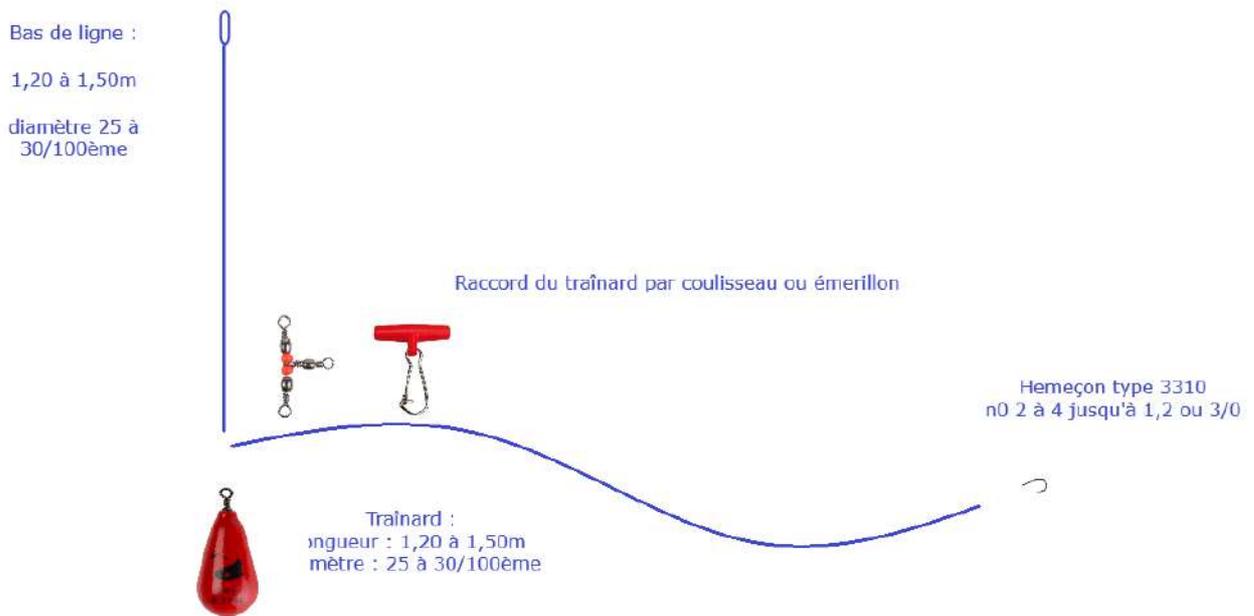
Du côté pêche

Le plomb repose sur le fond, et le fil est légèrement tendu pour sentir la touche. Le poids du plomb dépend directement de la profondeur et de la force du courant.

- **Bas de ligne avec traînard :**



Montage traînard pour pêche à soutenir poissons de belles tailles



P. Alves 01/2022

❖ **La canne, le moulinet, le fil, les hameçons**

- **La canne** : ce type de pêche se pratique avec une canne à buscle à action de pointe avec une longueur minimale de 3 m et idéalement de 4 m comme par exemple :

- Canne Seaboat light Hybrid
- Canne de type Scuderia ou SE compétition en 5 m.

- **Le moulinet** : il est conseillé d'utiliser un moulinet de type surf léger de taille 6000 à 8000 comme le moulinet Team compétition FD de chez Sunset proposé avec 2 bobines longcast en aluminium.

- **Le fil** : si nous avons l'habitude de pêcher avec un corps de ligne en tresse et un bas de ligne en fluorocarbure, pour la pêche à soutenir c'est le nylon qui est le plus souvent utilisé par les compétiteurs pour sa qualité d'élasticité. La tresse ne présentant aucune élasticité, les décrochés sont plus fréquents, elle transmet des vibrations qui sont néfastes pour cette pêche de précision.

- **Les hameçons** : la taille des hameçons dépend de l'espèce recherchée et elle peut varier du numéro 6 ou 8 à 1/0 voire plus. Pour la pêche de la dorade royale un hameçon de la série 3310 est tout à fait adapté.

❖ **Exemple : la pêche de la raie à soutenir**

S'il y a une espèce qui est peu recherchée c'est bien la raie sûrement parce que ce poisson semble difficile à décrocher et qu'il peut provoquer des accidents avec son dard ou sa décharge électrique ; peut-être aussi, parce qu'on ne sait pas où et comment le pêcher parce qu'on ne connaît pas ces espèces et que certaines (la raie brunette) sont interdites de conservation à bord des bateaux. Et pourtant !!!!

Dans notre zone de pêche, les raies qui la peuplent sont la raie brunette, la raie fleurie, la raie bouclée, la raie douce et la raie pastenague (la seule qui dispose d'un dard ou d'un gros arillon très acéré placé sur sa dorsale capable de traverser une main).

Si la raie peut se pêcher toute l'année, la période qui s'étale de septembre à fin novembre est généralement excellente et elle est plus active en période nocturne.

Pour la pêcher, il faut rechercher :

- des fonds rocheux plats, des fonds sablo-vaseux, des gravières ;
- des fonds de 10 à 20 mètres ;
- des fonds qui présentent un dénivelé (zone dégagée et avec une belle pente) ;

en général des zones qui sont à proximité d'un plateau rocheux où bien sûr toute la nourriture nécessaire s'y trouvera.

En revanche le coefficient et le sens de la marée semblent peu importants.

La particularité de la pêche de la raie est qu'elle ne demande pas de strouille.

Le bateau devra être positionné de manière à pouvoir pêcher sur la partie descendante du relief.

Elle se pêche avec un long traînard ou avec un flotteur.

Du côté pêche

Quant aux appâts, la raie apprécie l'encornet ou plus exactement la tête avec les tentacules, le maquereau frais découpé en gueulins (lamelle de maquereau), mais également un gueulin de chinchard.

Il faut bien se souvenir que la raie est un poisson avec une bouche ventrale. Aussi, elle commencera par se poser sur l'appât avant de l'ingurgiter. La touche n'est donc pas violente et il faut être patient, et le ferrage se fera quand le poisson démarrera. Pour la remonter à bord du bateau, il est utile de se servir d'une épuisette et surtout de faire rentrer la raie dans l'épuisette en commençant par la queue, ce qui facilitera grandement son décrochage.

Pour faciliter le ferrage de la raie, il est intéressant d'utiliser des hameçons de type circle hooks de taille 1/0 jusqu'à 5/0.

Enfin si vous décidez de la remettre à l'eau, faites-le avec l'épuisette.

La pêche à soutenir de la raie au flotteur :

Choisir une zone de pêche avec un pente relativement douce ;

Sélectionner un flotteur de type « vario » de 800 à 100 grammes de couleurs vives, ou pour la pêche du silure.



Fixer un nœud d'arrêt sur le corps de ligne pour régler la hauteur de pêche ;
À la touche, il faudra ferrer uniquement quand le flotteur disparaîtra sous l'eau.

❖ La strouille

Les ingrédients : les ingrédients ne manquent pas comme les sardines, anchois, maquereaux, palourdes, moules, crevettes, barbes de coquilles Saint Jacques, crabes, du pain, du sel, du sable de plage, une poignée de sang séché par dose de strouille, une dose d'huile de poisson et/ou de la farine de céréales ou de poisson.

Attention :

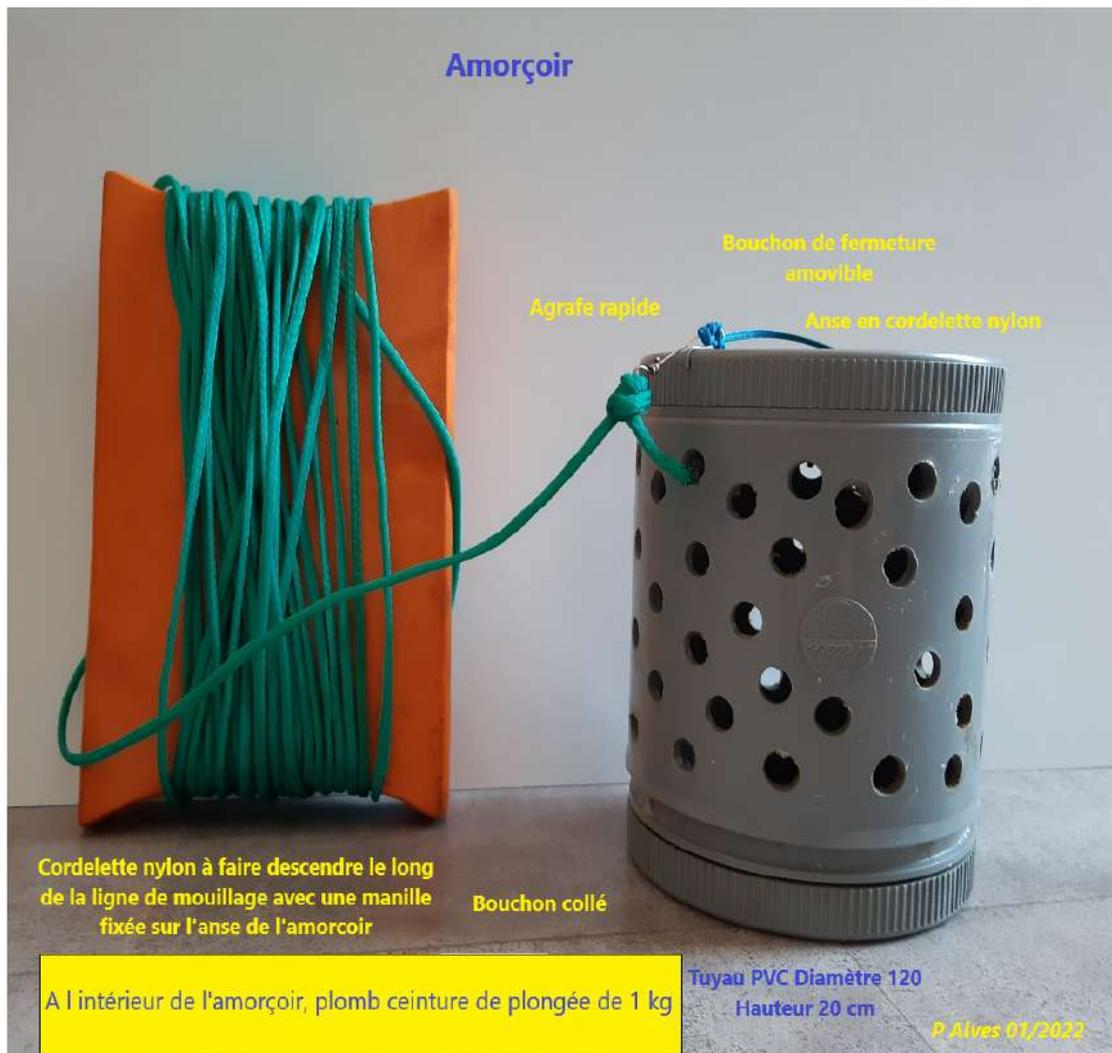
- Lorsque vous fabriquez votre strouille, évitez de mélanger les poissons et les coquillages ;
- Ne mélangez pas plus de trois ingrédients ensemble, un poisson avec du sable et un peu de pain rassis ;

- Si vous incorporez de l'huile de sardine, faites attention car elle laissera une trace et attirera des espèces que vous n'êtes pas censés rechercher.

Préparer sa strouille :

- Commencez par sélectionner vos produits pour votre strouille ;
- Mixez, broyez vos poissons ou coquillages ou crustacés ;
- Composez votre mélange avec du sable et du pain rassis en mélangeant le tout ;
- Préparez votre ou vos doses de strouille.

❖ L'amorçoir



Si vous disposez d'un peu de temps, fabriquez votre amorçoir.

Pour réaliser votre amorçoir vous aurez besoin du matériel suivant :

- Tuyau PVC de diamètre 120 ;
- Bouchon pour tuyau PVC : 1 bouchon de fermeture et 1 bouchon dévissable ;
- Colle pour tuyau PVC ;
- Cordelette en nylon ;
- Un plomb style plomb de lest de ceinture de plongée d'1 kg ou plus ;
- Un maillon de fixation.

Du côté pêche

Commencez par couper un morceau de tuyau PVC de diamètre 120 ;
Collez le bouchon de fermeture, puis fixez le bouchon dévissable ;
Faites 2 trous avec une perceuse sur le bouchon dévissable et passez la cordelette en nylon pour faire une anse ;
Avec la perceuse, faites des trous tout autour du tuyau PVC pour assurer la diffusion de la strouille ;
Déposez le plomb au fond du tuyau PVC.

- **Mise en œuvre de l'amorçoir :**

Positionnez le bateau sur le point GPS pour la pêche, mettez l'ancre en place et stabilisez le bateau ;
Préparez votre amorçoir avec la strouille. Vous pouvez, avant de fermer votre amorçoir, arroser votre strouille avec de l'huile de poisson (sardine ou autre) ;
Fixez le maillon de fixation ou la manille sur l'anse de la cordelette de l'amorçoir ;
Faites glisser l'amorçoir le long de la ligne de mouillage et ce jusqu'au fond puis réglez la longueur de la cordelette pour stabiliser l'amorçoir ;
L'amorçoir doit être à environ 1 m au-dessus du fond. Il ne faut oublier de régler régulièrement la hauteur en fonction de la marée ;
Secouez votre amorçoir de temps à autre pour assurer une bonne diffusion de votre strouille ;
Commencez votre pêche en vous installant à l'arrière du bateau, ainsi les effluves de votre strouille seront tout autour de votre bas de ligne.

Patrick ALVES

Nouvelles rubriques

Nous avons ouvert de nouvelles rubriques sur notre site internet comme, par exemple, la possibilité de s'inscrire aux ateliers pratiques ou encore « questions / réponses ». En effet, la pêche de loisir utilise des termes, des jargons qui bien souvent nous interpellent. Notre discipline s'exerce dans un environnement souvent complexe (météo, marées, courants, espèces, réglementation, nature,) qui nous interpelle régulièrement. Alors posez nous vos interrogations lors de vos passages à la permanence, lors de nos ateliers mensuels ou pratiques ou encore par courriel et nous nous efforcerons d'y répondre.



Lors de l'atelier mensuel du 25 février, vous nous avez posé quatre questions :

1. Qu'est-ce qu'un JIG ?
2. Pouvez-vous nous expliquer le phénomène des marées ?
3. Quel poids en fonction de la profondeur, du poisson et courant, faut-il mettre ?
4. Comment pêcher le couteau ?

Alors pour connaître nos réponses, rendez-vous sur le site et téléchargez le fichier.
Bonne lecture

Jean-Luc BRIAULT

Créé le 16 décembre 1973, le **CPAG** a pour objet la pratique de la pêche à pied, du bord et en bateau, d'assurer la pérennité des espèces, protéger l'écosystème aquatique, la protection de la nature, la défense de l'environnement, la détection des pollutions.

Le **CPAG** compte 360 membres adhérents, plus de 60 partenaires. Il est membre de la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer).

Le **CPAG** organise chaque année 9 ateliers pêche en général le dernier vendredi de chaque mois de janvier à juin et de septembre à novembre sur les thèmes : La sécurité en mer, la pêche du lieu, de la dorade, du bar, la pêche à pied, les pêches d'été, la pêche aux engins, le surfcasting, connaître Chausey et les Minquiers, les nœuds marins et le matelotage, les nœuds de pêche, Le phénomène des marées, la météorologie, l'entretien et l'hivernage du matériel et du bateau, la cuisine de la mer. Il accompagne, en fonction des conditions météorologiques, des sorties pêche pour la mise en œuvre des thèmes des ateliers pêche.

Il publie pour ses adhérents et ses partenaires une revue trimestrielle « **Les Échos du CPAG** », adressée à tous les membres et partenaire 650 exemplaires chaque trimestre et ce depuis le 1^{er} trimestre 1992.

En complément des ateliers pêche, il confectionne et distribue des « **Guides techniques** » : mémento sur les méthodes de pêche, les nœuds marins et de pêche, la sécurité en mer et les premiers secours, la cuisine de la mer ...

Il réalise chaque année un « **Annuaire des marées** » édité à 8000 exemplaires accompagné de calendriers.

Il assure chaque mercredi matin et chaque samedi matin une permanence sur le port de 10 h à 12 h.

Il dispose d'un mouillage dans le Sound de Chausey et dans l'avant-port. Il organise avec l'APH des formations pour les permis bateau et le certificat de radiophonie restreinte. Chaque année, lors de l'assemblée générale du club au mois d'octobre, le CAPG récompense des plus belles prises de l'année.

Il organise avec l'APH et le Yacht Club de Granville en partenariat avec le port de Hérel un concours de pêche (le Challenge du Loup). Il aide d'autres clubs pour assurer la sécurité de sorties en mer. Il participe aux Pucés Nautiques et à l'embarquement immédiat, au nettoyage du Sound, à la fête des voisins de pontons, ...

Les membres du conseil d'administration participent à de nombreuses réunions en lien avec l'objet du club à savoir comités de gestion et de suivi, Natura 2000, Comité 50, conseil portuaire, qualité des eaux, etc.

Bulletin d'adhésion



N'hésitez pas à faire adhérer votre entourage !

Nouvelle adhésion **Renouvellement d'adhésion**

Adhésion du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

Civilité : M. Mme

Nom : Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : fixe..... mobile :

Courriel :@.....

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède : un bateau : OUI / NON un kayak : OUI / NON

Immatriculation : Nom :

Si oui : dans le port de Hérel (place n°) / sur remorque / en port à sec

Mise à l'eau : cale de Hérel / Autre cale :

Sur liste d'attente du port de Hérel : OUI / NON si oui, depuis le

Je pratique :

La pêche en bateau	OUI / NON
La pêche au thon	OUI / NON
La pêche en kayak	OUI / NON
La pêche du bord (surfcasting, pêche à rôder, digues)	OUI / NON
La pêche à pied	OUI / NON

Cotisation au CPAG	OUI/NON	22 €
Cotisation jeune (-18 ans)	OUI/NON	10 €
Cotisation FNPP	OUI/NON	15 €
Frais d'envoi par courrier	OUI/NON	4 €
Total de mon règlement		

Bulletin à retourner rempli et accompagné du règlement (chèque à l'ordre du CPAG) à l'adresse suivante :

CPAG

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Docteur Paul LAVAT

50400 GRANVILLE

Date :

Signature :

..... cadre réservé au CPAG	
N° de carte CPAG :	N° FNPP :
Règlement chèque <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/>	Enregistrée le

Ragoût de raie à la mode portugaise

Recette pour 4 personnes

Ingrédients :

- 1,5 kg de raie
- 5 pommes de terre coupées en rondelle
- 2 grosses tomates bien mûres
- 1 gros oignon
- 2 gousses d'ail
- 1 feuille de laurier
- 1 cuiller à soupe d'huile d'olive
- 2 dl de vin blanc
- sel de mer, poivre
- paprika
- piment d'Espelette
- Persil haché

Recette :

- Nettoyer et saler la raie ;
- L'effilocheur pour en faire des bouchées ;
- Verser l'huile d'olive dans une casserole ;
- Ajouter les oignons en tranches fines, l'ail émincé, les tomates coupées en morceaux, les pommes de terre en tranches, la feuille de laurier et les morceaux de raie ;
- Compléter l'assaisonnement avec du sel, si nécessaire, du poivre, du paprika et du piment d'Espelette ;
- Ajouter le vin ;
- Porter à feu moyen avec le couvercle pendant 30 minutes ;
- Vérifier la cuisson des pommes de terre et, lorsqu'elles sont cuites, retirer le couvercle ;
- Dresser dans un plat ;
- Avant de servir, ajouter le persil haché.

Déguster.

Patrick ALVES

Les rendez-vous 2022

Sous réserve des conditions sanitaires

Les ateliers mensuels

29 avril 2022	La pêche de la dorade
27 mai 2022	La pêche du bar
24 juin 2022	Les pêches du bord (à pied, surfcasting et à rôder)
30 septembre 2022	Les cartes marines et l'électronique de bord (GPS, sondeur, radar, VHF)
28 octobre 2022	Choisir et connaître son matériel de pêche
25 novembre 2022	La cuisine de la mer

Les ateliers pratiques

Ces ateliers permettent la mise en pratique des thèmes abordés lors des ateliers mensuels. Ils se déroulent par groupe de huit personnes au maximum avec inscription au local de permanence, par messagerie ou directement sur la liste via l'onglet « Ateliers pratiques ».

8 et 22 avril Les 12 et 25 mars	Les montages « lieu » Les lancers (en extérieur)
Mai - Juin	Les montages « bar », « dorade »
Septembre - Octobre	Les montages pour les pêches du bord

Concours

11 juin 2022	Concours de surfcasting
26 juin 2022	Le Challenge du Loup

Les autres rendez-vous

- ◆ **Assemblée Générale du CPAG** : 14 octobre 2022
- ◆ **Les sorties pêche** : Lorsque les conditions météorologiques le permettent, le club proposera des sorties pêche. L'information sera affichée à la permanence et sur notre site Internet ; elle précisera la date, le lieu et l'heure de rendez-vous ainsi que le thème de la sortie et la zone de pêche retenue.